

Investir dans les comptes enregistrés : les options et les questions à poser à votre banque

Options d'investissement dans les comptes enregistrés

Les comptes enregistrés comme le REEI, le REEE, le REER et le CELI se nomment « comptes d'épargne », mais ils peuvent également servir de comptes de placement pour détenir des fonds selon diverses options d'investissement. Voici certaines options d'investissement courantes. Vous devez choisir des types d'investissement en fonction de vos objectifs d'épargne, du temps dont vous disposez et des risques que vous êtes prêt à prendre.

Obligations

Les obligations sont un type d'investissement où vous prêtez de l'argent à un gouvernement ou à une société. Vous touchez des intérêts pendant une période déterminée, appelée le « terme ». À la fin de la période, vous récupérez tout votre argent. Les obligations gouvernementales sont généralement sans risques, mais les obligations de sociétés peuvent présenter certains risques selon l'entreprise à laquelle vous les achetez. Vous pourriez vous servir des obligations pour épargner en vue d'atteindre vos objectifs à moyen ou à long terme.

Depuis le 1er novembre 2017, le gouvernement du Canada ne vend plus d'Obligations d'épargne du Canada ou d'Obligations à prime du Canada. Toutefois, celles que vous avez précédemment achetées sont toujours garanties et resteront accessibles.

Certificats de placement garanti (CPG)

Les certificats de placement garanti (CPG) sont des investissements qui fonctionnent comme un type de dépôt d'épargne spécial. Lorsque vous achetez un CPG auprès d'une institution financière ou d'une société de placement, vous signez un contrat prévoyant que vous leur prêtez une certaine somme d'argent pour une période déterminée. En retour, vous touchez des intérêts sur la somme investie. Les intérêts accumulés dépendent du type de CPG acheté et de sa durée : les CPG à long terme versent généralement des taux d'intérêt supérieurs. Vous pourriez vous servir des obligations pour épargner en vue d'atteindre vos objectifs à moyen ou à long terme.

Actions

Les actions sont un type d'investissement où vous achetez une petite partie d'une entreprise, qu'on appelle une « part », qui est négociée sur le marché boursier. Vous pouvez faire de l'argent grâce aux actions si la valeur des actions de l'entreprise augmente, que vous les vendez et obtenez plus que la somme que vous avez payée, ou si vous recevez une petite partie des profits réalisés par l'entreprise, qu'on appelle des « dividendes ». L'achat d'actions peut être très risqué, car vous pourriez perdre la totalité de votre investissement. Les actions ne sont pas couvertes par l'assurance-dépôts. Vous pourriez vous servir des obligations pour épargner en vue d'atteindre vos objectifs à moyen ou à long terme.

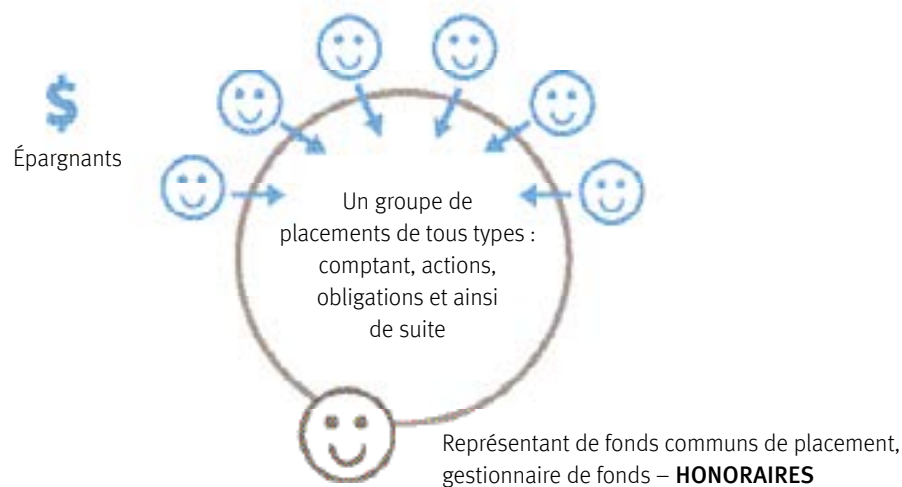
Fonds négociés en bourse (FNB)

Les fonds négociés en bourse (FNB) sont semblables aux fonds communs de placement, car ils constituent un ensemble de placements, comme les actions et les obligations. Ils sont détenus par un groupe d'investisseurs et gérés par un gestionnaire de portefeuille professionnel. Ils se distinguent des fonds communs de placement, car ils sont négociés sur le marché boursier et sont généralement assortis de frais de gestion réduits. Le risque, le taux de rendement et les frais liés aux FNB dépendent du type de fonds acheté et du rendement des placements.

Investir dans les comptes enregistrés : les options et les questions à poser à votre banque

Fonds commun de placement

Un fonds commun de placement est un type d'investissement où les capitaux d'un groupe d'investisseurs sont mis en commun pour acheter des actions, des obligations ou d'autres actifs divers. Les fonds communs de placement s'accompagnent de différents niveaux de risque et ne sont pas protégés par l'assurance-dépôts. Le taux de rendement (les revenus tirés d'un investissement) dépend du type de fonds acheté et du rendement des placements au sein du fonds. Tous les fonds communs de placement sont également assortis de frais de gestion qui réduisent votre taux de rendement. Il est préférable d'opter pour les fonds communs de placement pour un investissement à long terme.



Questions à poser à votre banque ou à votre conseiller financier avant de faire un investissement

Il est important de poser les questions ci-dessous si vous envisagez d'acheter un fonds commun de placement ou d'autres produits d'investissement.

Dans quelle mesure l'investissement est-il risqué?

Quel était le rendement du placement/fonds l'année dernière?

Quels sont les coûts et les frais qui s'y rattachent? Quels sont les frais de montage/le ratio de gestion? (Si le placement rapporte des intérêts ou des dividendes) Comment vais-je recevoir les paiements?

Qu'arrive-t-il si je dois accéder rapidement à mes fonds en cas d'urgence?

À quelle fréquence vérifiera-t-on mes investissements?

Comment puis-je prendre rendez-vous avec vous pour discuter ou pour vérifier mes investissements?